



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil des gouverneurs - Vingt-deuxième session**  
Rome, 17-18 février 1999

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

1. À sa vingtième session, le Conseil des gouverneurs a élu en qualité de membres et de membres suppléants du Conseil d'administration les États membres de la liste A suivants:

<b>Liste A</b>	<b>Membre</b>	<b>Membre suppléant</b>
	Canada	Finlande
	France	Belgique
	Allemagne	Suisse
	Italie	Autriche
	Japon	Danemark
	Suède	Norvège
	Royaume-Uni	Pays-Bas
	États-Unis	Australie

2. Il a alors été décidé que, pendant la dernière année du mandat de trois ans du Conseil d'administration, c'est-à-dire en 1999, le Royaume-Uni et les Pays-Bas permuteraient leurs sièges. Le Conseil des gouverneurs est donc invité à noter qu'à compter du 1er janvier 1999, les Pays-Bas seront membre du Conseil d'administration, avec le Royaume-Uni comme membre suppléant.

3. De même, le Conseil des gouverneurs a élu membres et membres suppléants du Conseil d'administration les États membres ci-après de la sous-liste C3 de la liste C:

**Sous-liste C3**  
**(Amérique latine et Caraïbes)**

<b>Membre</b>	<b>Membre suppléant</b>
Brésil	Panama
Mexique	Argentine



4. Le Conseil des gouverneurs est en outre invité à noter que, conformément à la décision prise au moment des élections, le Mexique et l'Argentine ont permuté leurs sièges le 21 août 1998, de sorte que l'Argentine est maintenant membre du Conseil d'administration en ayant le Mexique comme membre suppléant.

5. Au cours des élections de la vingtième session du Conseil des gouverneurs, les États membres des sous-listes C1 et C2 de la liste C sont également parvenus à un accord en ce qui concerne les échanges de sièges au Conseil d'administration. Il a été décidé qu'en ce qui concerne les accords conclus entre les différents États membres des sous-listes C1 et C2 sur les échanges de sièges à la vingtième session, toute modification ultérieure au cours des trois années du mandat officiel devrait être avalisée par le Conseil des gouverneurs. En conséquence, l'aval du Conseil des gouverneurs est sollicité pour les échanges de sièges suivants entre pays des sous-listes C1 et C2:

a) **Sous-liste C1 (Afrique)**

Remplacement de la Côte d'Ivoire par le Cap-Vert comme membre suppléant de l'Égypte;

b) **Sous-liste C2 (Europe, Asie et Pacifique)**

Remplacement du Pakistan par Sri Lanka comme membre suppléant de la Chine;  
remplacement de la Jordanie par la Géorgie comme membre suppléant de l'Inde.

6. Ainsi, moyennant l'approbation par le Conseil des gouverneurs des échanges de sièges pour les sous-listes C1 et C2 notés au paragraphe 5 et de la permutation de sièges mentionnée aux paragraphes 2 et 4, la représentation au Conseil d'administration en 1999 s'établira ainsi qu'il est indiqué dans la pièce jointe.

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 1999**

	<b>Membre</b>	<b>Membre suppléant</b>
<b>Liste A</b>	Canada France Allemagne Italie Japon Pays-Bas Suède États-Unis	Finlande Belgique Suisse Autriche Danemark Royaume-Uni Norvège Australie
<b>Liste B</b>	Koweït Nigéria Arabie saoudite Venezuela	Émirats arabes unis Jamahiriya arabe libyenne Indonésie Algérie
<b>Liste C</b>		
<i>Sous-liste C1</i>	Égypte Kenya	Cap-Vert Tchad
<i>Sous-liste C2</i>	Chine Inde	Sri Lanka Géorgie
<i>Sous-liste C3</i>	Argentine Brésil	Mexique Panama